

## BAISSE DU TAUX DE TAXE SCOLAIRE

**Amos, le 11 juillet 2018 – À la réception de leur compte de taxe scolaire, les contribuables ont remarqué une diminution considérable de leur facture. Cette baisse importante s'explique par l'application de la réforme de la taxe scolaire récemment adoptée au gouvernement. Pour 2018-2019, année de transition de la réforme, la taxe est uniformisée en région au plus bas taux imposé en 2017-2018 par une commission scolaire, anglophone ou francophone de l'Abitibi-Témiscamingue soit 0,136 \$.**

De plus, soulignons qu'une modification exempte de taxe scolaire les premiers 25 000 \$ de valeur des immeubles imposables dès l'année scolaire 2018-2019, et ce, de manière récurrente. C'est pourquoi les propriétaires dont la propriété a une valeur de 25 000 \$ et moins ne sont pas assujettis à la taxe et reçoivent une facture à zéro.

### MODES DE PAIEMENT

En tout temps, les contribuables peuvent effectuer le paiement de leur compte de taxe scolaire :

- Site Internet ou au guichet des institutions financières;
- Par chèques postdatés expédiés par la poste.

Afin de consulter leur facture en ligne et vérifier l'état des paiements, les contribuables peuvent s'inscrire à l'adresse suivante : [ <http://taxes.csharricana.qc.ca/> ].

Pour plus de renseignements : [ [taxes@csharricana.qc.ca](mailto:taxes@csharricana.qc.ca) ] ou 819 732-6561 poste 2225.

### FERMETURE DE NOS BUREAUX

Notons que les bureaux seront fermés du 16 juillet au 10 août inclusivement pour la période des vacances estivales.

- 30 -

#### Renseignements

Johanne Godbout  
Secrétaire générale  
et responsable des communications  
819 732-6561 poste 2268

#### Source

Équipe des communications